



**MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON**  
Loir-et-Cher

**SÉANCE DU 3 octobre 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle du Conseil, en session ordinaire à 19 heures 08, sous la Présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 26 septembre 2024 adressée et publiée le même jour.

**Présents :**

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

**Madame et Messieurs les Adjoint**

Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Isabelle DUPUIS, Benjamin DEBUIGNE, Joël BARON, Laurent NAVARRE, Anthony DELVAQUE, Lionel RUE-THIBAL.

**Absents :**

Frédéric THERY excusé, donne son pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS.

Jean-Louis JANVIER excusé, donne son pouvoir à Isabelle DUPUIS.

Cécile JORY-JANVIER excusée, donne son pouvoir à Lionel RUE-THIBAL.

Stéphanie LESTIOU excusée, donne son pouvoir à Benjamin DEBUIGNE.

Nathalie SAULZET excusée.

Elodie HEMME non excusée.

**Secrétaire de séance :**

Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS.

Délibération n°004/10-2024

**Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la piscine de Bracieux**

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 01 juillet 2024 relatif au transfert de la piscine de Bracieux ;

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 7 novembre 2022, le Conseil communautaire du Grand Chambord a intégré la piscine de Bracieux dans sa compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil municipal que les attributions de compensation permettent de maintenir en équilibre budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a un transfert de compétences et de charges. A ce titre, la CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétence, de charges et de ressources.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour évaluer le transfert de charge induit par ce nouvel équipement.

Le rapport relatif au transfert de la piscine de Bracieux est joint en annexe de la présente délibération.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la Communauté de communes qui doit débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois suivant sa transmission.

A défaut d'approbation du rapport de la CLECT par les conseils municipaux à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse), le Préfet, par arrêté, fixera le coût net des charges transférées.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Adjoint aux finances, demande aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis sur le rapport de la CLECT relatif au transfert de la piscine de Bracieux tel que présenté en annexe.

**Le Conseil Municipal après délibéré, décide, par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :**

- Emet un avis favorable sur le rapport de la CLECT relatif au transfert de la piscine de Bracieux tel que présenté.

Le jeudi 10 octobre 2024  
CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Réception préfecture le :  
Publié le :



Le Maire,

*Joël Debuigne*  
Joël DEBUIGNE



RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES  
TRANSFÉRÉES

## Transfert de la piscine de Bracieux

01/07/2024

### SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – Historique et caractéristiques de la piscine de Bracieux .....	2
CHAPITRE 2 – Missions de la CLECT .....	7
CHAPITRE 3 – Exemple du transfert de la piscine de Saint-Laurent .....	9
CHAPITRE 4 – Calcul des coûts de fonctionnement .....	12
CHAPITRE 5 – Calcul des coûts d'investissement .....	14
CHAPITRE 6 – Synthèse des réunions de la CLECT .....	22
CHAPITRE 7 – Proposition finale de calcul des attributions de compensation .....	26

## CHAPITRE 1 – Historique et caractéristiques de la piscine de Bracieux

### **La Genèse**

En 1969, la France compte 408 piscines. C'est à la fois peu au regard du territoire, mais beaucoup par rapport aux années 1920.

Les nageurs français n'ont pas toujours été aussi médaillés qu'aujourd'hui. Leurs résultats aux Jeux Olympiques de 1968 étaient tellement mauvais que le Ministère des Sports de l'époque (Gouvernement Jacques Chaban-Delmas et présidence Georges Pompidou), décide de lancer en 1969 un programme national de construction de piscines, plus connu sous le nom de plan « 1.000 piscines ».

À l'époque, ces constructions sont du ressort de l'État. Elles sont donc conçues selon une architecture nationale standardisée, avec quatre modèles de piscine choisis à la suite d'un grand concours national d'architecture.

Entre 600 et 700 piscines sont construites selon ces plans dans les années 1970.

C'est ainsi que Lucien Jardel, alors maire de Bracieux, a profité de cette opportunité et des subventions de l'Etat pour engager les travaux de construction de la piscine municipale dont nous parlons dans ce rapport.

- ⇒ En juin 1975, lancement d'un appel d'offres pour la construction d'une piscine comprenant :
  - un bâtiment à usage de vestiaires, sanitaires, local maîtres-nageurs, local infirmerie, local technique
  - Un bassin de 25m x 10m en plein air
- ⇒ En décembre 1975, dépôt du permis de construire.
- ⇒ En juin 1976, mise en service.

### **Gestion de la piscine**

- ⇒ 1976 – 2021

Depuis sa construction et jusqu'en 2021, la piscine municipale est entretenue par le personnel municipal, dument formé et habilité à intervenir au quotidien pour maintenir la qualité de l'eau, entretenir les installations, notamment les pompes, les bâtiments et les plages et entretenir les espaces verts.

La recherche et l'embauche de maîtres-nageurs pour la période estivale, tout comme l'emploi de saisonniers pour la caisse et le nettoyage des vestiaires et sanitaires, est aussi du ressort de la municipalité.

- ⇒ 2021 – 2023

Devant la difficulté de recruter des maîtres-nageurs, la municipalité décide, après consultation du marché, de confier le recrutement des maîtres-nageurs à la société Equalia, les techniciens municipaux continuant à gérer le reste.

- ⇒ 2023 – 2024

La gestion de la piscine, hors entretien des espaces verts, est assurée par la Société Vert Marine.

En effet cette société a été retenue suite à l'appel d'offre lancé par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD pour la gestion de ses autres équipements nautiques (Piscine Saint-Laurent-Nouan, Baignade Naturelle Mont-près-Chambord). La piscine de Bracieux avait été intégrée au périmètre de cet appel d'offre après accord de principe du conseil communautaire du 07/11/2022.

### **Principaux travaux effectués**

---

⇒ Juillet 1995

- Suite à un courrier de la Préfecture, remise aux normes techniques pour la circulation d'eau des bassins : reprise et recyclage des eaux de surface par goulottes de débordement et bac surflot.

⇒ Janvier 1996

- Création d'un bâtiment +/- 30m<sup>2</sup>, parpaings, dalle béton, charpente bois, tôle bac ardoise, isolation sous toiture, percement du mur du local technique.

⇒ Juillet 1996

- Inscription des différentes profondeurs d'eau (mini-maxi) d'une manière visible dès l'entrée du bassin, y compris en cas de changement brusque de profondeur.
- Aménagement des grilles d'aspiration de fond de bassin de manière à éviter leur obstruction par un baigneur.
- Présence de dispositif d'arrêt d'urgence des pompes d'aspiration à proximité immédiate des bassins (type coup de poing).

⇒ Mai 1997

- Création de la plage en dalles de calcaire reconstitué sur 200m<sup>2</sup> (77 847 frs).

⇒ Janvier 2007

- Décision de confier au cabinet Boitte l'étude et le suivi des travaux de remise aux normes de la piscine.

⇒ Octobre 2008

- Commission d'appel d'offres pour remise aux normes de la piscine municipale, notamment les accès PMR. Ouverture des plis en janvier 2009. Dix lots pour un montant initial de 442 663€, 711 942€ au final avec les avenants, subventionnés en partie (Conseil Général, Réserve parlementaire, Fond de concours communautaire, pays des Châteaux, ...) :

- Maçonnerie, carrelages
- Charpente, couverture
- Menuiseries aluminium, serrurerie
- Menuiseries bois
- Plâtrerie
- Electricité, VMC
- Sanitaire, Plomberie
- Chauffage
- Peinture
- Traitement des eaux

⇒ Juillet 2009

- Réouverture de la piscine municipale le 21 juillet (prévue initialement le 15 juin) après ces gros travaux de remise aux normes permettant d'éviter une fermeture administrative.

⇒ Juin 2012

- A la remise en route de la piscine au début de l'été 2012, le technicien a constaté des compléments journaliers d'eau très supérieurs à ceux des années précédentes (environ 32m<sup>3</sup> de plus que les pertes journalières habituelles estimées entre 5 et 10m<sup>3</sup>).
  - Ouverture d'un dossier au titre de la protection juridique et de la RC Décennale
  - Attente de la fin de saison pour un constat précis (Octobre)
  - Création de regards de contrôle et détection de la fuite du côté goulotte sud (cassure au niveau du 4<sup>ème</sup> avaloir)
- ⇒ Juin 2013
- Réparation de la fuite et remise en état de l'ensemble du réseau et des plages.

### **Caractéristiques**

---

Comme indiqué précédemment la piscine de Bracieux date de 1974.

Elle est composée :

- D'un bassin de nage de 25 \* 10, carrelé, de profondeur de 0,80 à 2M
- D'une patageoire
- D'un local d'accueil, vestiaires et sanitaires

Système de Chauffage et Traitement de l'eau :

- Filtration à sable
- Traitement au chlore
- Régulation du PH par PH minus
- Chauffage des bassins par panneaux solaires + réchauffeur gaz + production eau chaude sanitaire



**Photo de l'entrée de la piscine**



**Photo du bassin et du bâtiment**

## CHAPITRE 2 – Missions de la CLECT

### **Mission**

Au sein de la Communauté de communes du Grand Chambord, la CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI (la Communauté de communes du Grand Chambord) et correspondant à la compétence transférée.

Dans le cas présent, il s'agit de la piscine de Bracieux.

### **Périmètre de l'évaluation**

Le périmètre de l'étude concerne la commune de Bracieux et l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement.

Le transfert de la piscine intègre deux dimensions :

- Accueil et encadrement des différents publics :
  - Collégiens
  - Campeurs
  - Usagers (du territoire et hors territoire)
- Maintenance technique de l'équipement

L'entretien des espaces verts (tonte, taille ...) reste à la charge de la commune de Bracieux et sera refacturé à la Communauté de communes du Grand Chambord.

### **Principe d'évaluation de l'attribution de compensation (AC) de fonctionnement**

Les coûts de fonctionnement sont évalués d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert.

Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Il en est de même pour les recettes de fonctionnement.

La différence entre les dépenses et les recettes permettent de déterminer la charge financière de l'équipement pour la commune. Cette charge correspondra au montant de l'attribution de compensation de fonctionnement.

### **Principe d'évaluation des dépenses d'investissement**

De manière formelle, l'évaluation du coût d'investissement d'une compétence revient à calculer le coût d'amortissement annuel de l'ensemble des biens rattachés à la compétence, c'est-à-dire le coût d'investissement pour reconstruire un équipement identique divisé par sa durée probable de vie.

Le coût d'investissement pour reconstruire une piscine identique à celle existant à Bracieux est estimée à ce jour à 2,5 M€. Ce montant est validé par deux sources (Vert Marine et IPK-DELOITTE).

Néanmoins ce montant ne peut être pris tel quel car il nous est impossible à ce jour d'estimer lorsque le moment sera venu :

- Comment va se passer la reconstruction d'un équipement à neuf (quel endroit ? quelle architecture ? quelle réglementation ?)
- Quels seront les besoins réels de la population de la Communauté de communes du Grand Chambord ?

Il est possible de remplacer le coût de reconstruction par un coût de maintien en condition opérationnelle (MCO) de l'équipement sur la durée probable de vie de l'équipement.

Le montant des subventions qu'il serait possible d'obtenir doivent venir en déduction des coûts d'investissement.

### CHAPITRE 3 – Exemple du transfert de la piscine de Saint-Laurent

Il nous a paru intéressant à titre d'exemple de présenter ici les résultats qui étaient ressortis des différentes sessions de la CLECT qui se sont réunies en 2014 et 2018 au sujet du transfert de la piscine de Saint-Laurent.

Les informations présentées ci-dessous sont extraites des rapports suivants :

- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et de la commission ressources du 17 novembre 2014
- Révision du rapport de la CLECT - Piscine couverte revoyure - du 13 décembre 2018

#### ***Evaluation des dépenses de fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement évaluées par la CLECT de 2014 étaient les suivantes :

##### **RAPPEL – RAPPORT 2015**

##### **TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement Identifiables :	4 900 €
Dépenses de Personnel :	190 000 €
Dépenses de Fonctionnement Non Identifiables Facilement :	84 683 €

***TOTAL DEPENSES :*** 279 583 €

##### **TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<i>Tous publics/Usagers</i>	21 000.00 €
<i>Club Saint Laurent Nouan</i>	63 577.25 €
<i>Club Mer</i>	3 172.00 €
<i>Collège de Saint Laurent Nouan</i>	2 475.57 €
<i>Participation CD 41</i>	3 572.00 €
<i>Ecoles Hors Com Com</i>	4 105.50 €
<i>Ecoles Com Com (plus de 10) = 350 séances x 119 € =</i>	41 650.00 €

**TOTAL RECETTES :** 139 552.32 €

**Total Dépenses – Recettes = Attribution de compensation = 279 583 € - 139 552.32 € = 140 030.68 €**

On notera que l'attribution de compensation de fonctionnement retenue pour l'année 2015 et suivante était de : 140 030,68€.

NB : La recette correspondant au « Club de Saint-Laurent » provient de la commune de Saint-Laurent-des-Eaux qui est facturée par la Communauté de communes du Grand Chambord sur le nombre réel des entrées effectuées par les membres du club.

Elles ont été revues comme suit au cours de l'année 2018 :

### PROPOSITION REVISION 2018

#### TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement Identifiables :	4 900 €
Dépenses de Personnel :	190 000 €
Dépenses de Fonctionnement Non Identifiables Facilement :	84 683 €

**TOTAL DEPENSES :** 279 583 €  
**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	2018	2019
<i>Tous publics/Usagers</i>	21 000.00 €	21 000.00 €
<i>Club Saint Laurent Nouan</i>	31 788.63 €	0.00 €
<i>Club Mer</i>	3 172.00 €	3 172.00 €
<i>Collège de Saint Laurent Nouan</i>	2 475.57 €	2 475.57 €
<i>Participation CD 41</i>	3 572.00 €	3 572.00 €
<i>Ecoles Hors Com Com</i>	4 105.50 €	4 105.50 €
<i>Ecoles Com Com (plus de 10) = 350 séances x 119 € =</i>	41 650.00 €	41 650.00 €

**TOTAL RECETTES :** 107 763.70 € 75 975.07 €

2018 : Total Dépenses – Recettes = Attribution de compensation = 279 583.00 € - 107 763.70 € = 171 819.30 €

2019 : Total Dépenses – Recettes = Attribution de compensation = 279 583 € - 75 975.07 € = 203 607.93 €

Cette révision a été faite à la demande de la commune de Saint-Laurent-des-Eaux qui a souhaité intégrer dans les AC, la recette du Club Saint-Laurent-Nouan. Cette recette a donc été passée à 0 sur deux ans (2018 et 2019) ce qui a provoqué une augmentation des AC pour la commune de Saint-Laurent-Nouan. En contrepartie elle ne recevra plus de facture de la Communauté de communes du Grand Chambord correspondant à l'utilisation de la piscine par le club nautique Saint-Laurent-Nouan. De ce fait le coût du club est figé dans les AC et devient fixe pour la commune quelle que soit l'utilisation de l'équipement par celui-ci.

### Evaluation des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement évaluées par la CLECT étaient les suivantes :

**Dépenses d'investissement : 4 500 000 € / 40 = 112 500 €**

Le rapport de la CLECT propose de transférer une charge à hauteur de 112 500 € par an retenue sur l'attribution de compensation.

Parallèlement à cela, la commune de Saint Laurent, propose d'apporter un fond de concours d'un montant de 1 000 000 € à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le nouvel équipement.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes ne peut pas prétendre aux deux sources de financement. Elle doit faire un choix entre les deux.

La Commission Ressources propose donc d'opter pour l'aide de 1 000 000 € via un fond de concours. En effet, cette option permettra à la Communauté de commune d'emprunter moins de fonds pour l'équipement et ainsi de se garder des marges de manœuvre pour emprunter sur d'autres politiques publiques.

On constate qu'il a été opté pour une AC d'investissement de 0€ en contrepartie d'un fond de concours de 1M€ apporté par la Commune de Saint-Laurent-Nouan à la Communauté de communes du Grand Chambord.

## CHAPITRE 4 – Calcul des coûts de fonctionnement

Après analyse des chiffres communiqués par la commune de Bracieux, l'historique des dépenses de fonctionnement de la commune Bracieux pour l'entretien de la piscine sont les suivants :

PISCINE DE BRACIEUX - ETAT DES DEPENSES			
	MOYENNE ANNUELLE PERIODE 2014 - 2019	MOYENNE ANNUELLE PERIODE 2021-2022	COMPARAISON DSP ANNEE N
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>13 080,48 €</b>	<b>32 365,68 €</b>	<b>44 011,00 €</b>
EAU	2 792,62 €	3 619,92 €	
ENERGIE	3 750,68 €	13 905,92 €	
ENTRETIEN	1 637,49 €	13 126,88 €	
FOURNITURE PETITS EQUIPEMENTS	884,54 €	233,97 €	
ENTRETIEN BATIMENTS	1 654,91 €	261,00 €	
MAINTENANCE	1 729,11 €	987,00 €	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	351,15 €	- €	
CATALOGUES ET IMPRIMES	280,00 €	231,00 €	
<b>PERSONNEL</b>	<b>28 225,87 €</b>	<b>46 331,21 €</b>	<b>40 485,00 €</b>
PERSONNEL SAISONNIER	24 702,77 €	42 808,11 €	
PERSONNEL COMMUNAL	3 523,10 €	3 523,10 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>41 306,35 €</b>	<b>78 696,89 €</b>	<b>84 496,00 €</b>

Dans ce tableau sont évoqués trois périodes :

1. La période 2014-2019 qui correspond à un mode de fonctionnement où la piscine est gérée exclusivement par du personnel communal.
2. La période 2021-2022 qui correspond à un mode de fonctionnement mixte où le personnel saisonnier (accueil et maître-nageur) est sous-traité à la société Equalia ; en revanche la gestion technique continue à être assurée par la commune.
3. Année 2023 où l'ensemble de la piscine est délégué à Vert Marine au travers de la DSP qui regroupe les équipements nautique de la Communauté de communes du Grand Chambord.

En face de ces dépenses, les chiffres communiqués par la commune de Bracieux nous indiquent les recettes suivantes :

<b>PISCINE DE BRACIEUX - ETAT DES RECETTES</b>			
	<b>MOYENNE ANNUELLE PERIODE 2014 - 2019</b>	<b>MOYENNE ANNUELLE PERIODE 2021-2022</b>	<b>COMPARAISON DSP ANNEE N</b>
<b>RECETTES</b>	<b>22 288,13 €</b>	<b>30 231,94 €</b>	<b>28 500,00 €</b>
ENTREES	10 678,11 €	7 960,50 €	
FERMAGE	8 179,20 €	17 209,44 €	
RECETTES EXCEPTIONNELLES	430,83 €	62,00 €	
RECETTES DEPARTEMENT	3 000,00 €	5 000,00 €	
<b>DEFICIT EXPLOITATION</b>	<b>19 018,22 €</b>	<b>48 464,96 €</b>	<b>55 996,00 €</b>

On trouve à nouveau les trois périodes déjà présentées pour les dépenses.

Ces chiffres ont été présentés et analysés lors des différentes sessions de la commission CLECT au cours de l'été 2023.

Après débat, c'est la période 2021-2022 qui a été considérée comme la plus représentative des coûts de fonctionnement de l'équipement.

Au cours de la commission CLECT du 29/08/2023, il a été convenu sans remarque particulière parmi les membres présents que les charges de fonctionnement annuelle s'élèvent à :

- 78686,89€ - 30231,94€ soit 48464,96€

**C'est donc ce montant de 48464,96€ qui a été retenu comme AC de fonctionnement.**

NB : Il a servi comme de base de calcul des AC provisoires versées par la commune de Bracieux à la Communauté de communes du Grand Chambord à compter du 1er juin 2023 (date de la prise en charge par la Communauté de communes du Grand Chambord de la piscine de Bracieux).

## CHAPITRE 5 – Calcul des coûts d'investissement

Pour le calcul des coûts d'investissement, nous avons proposé lors des réunions de CLECT qui se sont tenues entre août 2023 et avril 2024, 4 scénarios :

1. Scénario 1 - Amortissement Standard
2. Scénario 2 - Amortissement Prolongé
3. Scénario 3 - Pas d'amortissement
4. Scénario 4 - Maintien en condition opérationnelle
  - Version 1 - sur 30 ans
  - Version 2 - sur 40 ans avec mise en place d'une cuve inox en cas de fuite du bassin

Vous trouverez ci-dessous le détail chiffré des différents scénarios.

### Scénario 1 - Amortissement standard

Dans le cas de l'amortissement standard, on prend le coût d'une piscine neuve de caractéristiques identiques. Ce coût est estimé à 2 500 000€ par deux sources.

On déduit les potentielles subventions et on estime la durée d'amortissement du bien. On a choisi des durées standard de 25 et 30 ans. On obtient la grille de calcul suivante :

<b>SCENARIO 1</b>		<b>AMORTISSEMENT STANDARD</b>	
<b>AC DE DROIT COMMUN</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Amortissement 25 Ans</b>	<b>Amortissement 30 ans</b>
Coût Piscine Neuve	2 500 000,00 €		
Subventions 30%	750 000,00 €		
<b>INVESTISSEMENT ANNUEL</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>58 333,33 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>		<b>48 464,96 €</b>	<b>48 464,96 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>		<b>118 464,96 €</b>	<b>106 798,29 €</b>
<b>DEPENSES ACTUELLES COMMUNE BRACIEUX</b>			
Fonctionnement	48 465 €		
Investissement	35 192 €	<i>Evolution de la dépense</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>83 657 €</b>	<b>42%</b>	<b>28%</b>

Lors de l'analyse de cette grille de calcul, on constate les points suivants :

1. L'AC d'investissement annuel varie entre 70K€ et 58K€ suivant qu'on amortit en 25 ou 30 ans.
2. Si on ajoute l'AC de fonctionnement, la commune de Bracieux devra payer un montant annuel d'AC compris entre 118K€ et 106K€.
3. Les dépenses actuelles (année 2024) de la commune de Bracieux pour la piscine sont les suivantes :
  - Fonctionnement 48 465€ (AC de fonctionnement déterminée en août 2023)
  - Investissement 35 192€
    - Remboursement des emprunts restant à courir : 23 192€
    - Gros entretien réparation : 12 000€

Soit un total de 83 657€ qui est financé par le budget de la commune.

Si on applique le scénario 1, le montant des AC provoquera une augmentation comprise entre 30 et 40% du budget de la commune sur le chapitre piscine. Les élus de Bracieux considèrent que cette augmentation est insupportable pour les finances de la commune.

### Scénario 2 - Amortissement Prolongé

Dans le cas de l'amortissement prolongé, on prend le coût d'une piscine neuve de caractéristiques identiques. Ce coût est estimé à 2 500 000€ par deux sources.

On déduit les potentielles subventions et on estime la durée d'amortissement du bien. On a choisi des durées prolongées de 50 et 60 ans. On obtient la grille de calcul suivante :

<b>SCENARIO 2</b>		<b>AMORTISSEMENT PROLONGE</b>	
<b>AC DEROGATOIRE</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Amortissement 50 Ans</b>	<b>Amortissement 60 Ans</b>
Coût Piscine Neuve	2 500 000,00 €		
Subventions 30%	750 000,00 €		
<b>INVESTISSEMENT ANNUEL</b>		<b>35 000,00 €</b>	<b>29 166,67 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>		<b>48 464,96 €</b>	<b>48 464,96 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>		<b>83 464,96 €</b>	<b>77 631,62 €</b>
<b>DEPENSES ACTUELLES COMMUNE BRACIEUX</b>			
Fonctionnement	48 465 €		
Investissement	35 192 €		
<b>TOTAL</b>	<b>83 657 €</b>	<i>Evolution de la dépense</i> 0%	-7%

Lors de l'analyse de cette grille, on constate que par rapport au scénario 1, le montant annuel de l'AC diminue fortement et revient à des niveaux acceptables pour les finances de Bracieux.

En revanche les durées d'amortissement ne sont pas réalistes car si on ajoute ne serait-ce que 50 ans à l'âge actuel de la piscine de Bracieux, celle-ci aura 100 ans de fonctionnement lorsque l'amortissement sera terminé.

De ce fait ce scénario n'a pas été retenu par les membres de la CLECT.

### Scénario 3 - Pas d'amortissement

Dans ce cas on considère qu'on ne reconstruira pas la piscine lorsqu'elle sera devenue inutilisable.

Elle sera démantelée et les frais correspondant seront payés par l'AC de fonctionnement.

Il n'y a donc pas d'amortissement puisqu'aucun investissement.

Dans ce scénario on obtient la grille de calcul suivante :

<b>SCENARIO 3</b>		<b>PAS D'AMORTISSEMENT</b>	
<b>AC DEROGATOIRE</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Coût Piscine Neuve	2 500 000,00 €		
<b>INVESTISSEMENT ANNUEL</b>		- €	- €
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>		48 464,96 €	48 464,96 €
<b>TOTAL ANNUEL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>		<b>48 464,96 €</b>	<b>48 464,96 €</b>
<b>DEPENSES ACTUELLES COMMUNE BRACIEUX</b>			
Fonctionnement	48 465 €		
Investissement	35 192 €		
<b>TOTAL</b>	<b>83 657 €</b>	<i>Evolution de la dépense</i> -42%	-42%

Cette solution ne permettant pas de conserver le patrimoine qui sera transféré à la Communauté de communes du Grand Chambord, elle n'a pas été retenue par les membres de la CLECT.

### Scénario 4-1 - Maintien en condition opérationnelle 30 ans

Dans ce scénario, le principe est de réaliser de manière continue sur l'équipement existant les investissements nécessaires pour le maintenir en parfait état de fonctionnement. Dans une première approche on estime qu'un investissement représentant 70% de la valeur à neuf, étalé sur 30 ans, correspond à l'effort financier à réaliser pour atteindre l'objectif.

Dans ce scénario on obtient la grille de calcul suivante :

<b>SCENARIO 4</b>		<b>MCO sur 30 Ans</b>	
AC DE DROIT COMMUN			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Hypothèse 1</b>	<b>Hypothèse 2</b>
Coût Piscine Neuve	2 500 000,00 €		
Coût plan pluriannuel de MCO ( 70% du neuf)		1 750 000,00 €	1 750 000,00 €
Subventions estimées ( H1= 50% ou H2=30%)		875 000,00 €	525 000,00 €
Coût effectif du plan pour la commune		875 000,00 €	1 225 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT ANNUEL</b>		<b>29 166,67 €</b>	<b>40 833,33 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Fonctionnement évalué CLECT du 29/08/2023		48 464,96 €	48 464,96 €
Réintégration de 50% du GER		6 000,00 €	6 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>		<b>54 464,96 €</b>	<b>54 464,96 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>		<b>83 631,62 €</b>	<b>95 298,29 €</b>
<b>DEPENSES ACTUELLES COMMUNE BRACIEUX</b>			
Fonctionnement	48 465 €		
Investissement	35 192 €		
<b>TOTAL</b>	<b>83 657 €</b>	<i>Evolution de la dépense</i>	
		0%	14%

A la lecture de ce tableau, on peut faire les remarques suivantes :

1. Sur la partie investissement, les deux hypothèses correspondent à un montant de subvention différent (soit 50% pour l'hypothèse 1, soit 30% pour l'hypothèse 2).
2. Sur la partie fonctionnement, on réintègre 50% du gros entretien réparation (GER) qui ne correspond pas réellement à de l'investissement.

Après débat lors de la réunion de la commission CLECT du 29 février 2024, il est ressorti les deux points ci-dessous :

- Ce scénario de maintien en condition opérationnelle est une alternative crédible à la reconstruction à neuf compte tenu des inconnues liées à l'évaluation des besoins en équipements nautique et du coût de cette reconstruction.
- Il est nécessaire d'affiner et d'étayer le coût du MCO avec un plan d'action chiffré.

### Scénario 4-2 - Maintien en condition opérationnelle 40 ans

A la suite de la réunion de la commission CLECT du 29 février, un plan d'actions de MCO a été étudié et il est apparu que le cœur du problème est la pérennité de la structure du bassin. En effet tout le reste de l'équipement (tuyauterie, pompes, bâtiments...) peut être remis à neuf au fur et à mesure des besoins sans aucune difficulté technique. En revanche le bassin lui-même, s'il venait à se fissurer, remettrait en cause la vie de l'équipement car son remplacement entraînerait des travaux équivalents à la reconstruction d'une piscine neuve.

Une solution alternative nous a été proposée par la société INOXEO qui fabrique sur mesure un bassin INOX qui vient se loger à l'intérieur du bassin existant pour le réhabiliter.



## Précisions

### L'offre comprend

- Les études nécessaires à la conception et la réalisation du bassin
- L'approvisionnement, la préparation et la fabrication en atelier
- L'assemblage sur chantier, la finition et le nettoyage de l'ouvrage
- Le suivi global de l'affaire
- Frais annexes liés à la mise en œuvre de la prestation, au suivi qualité (transports, consommables...)
- Le contrôle des soudures par ressuage et plaque à dépression (contrôle d'étanchéité sans mise en eau)
- Les tests en eau du bassin (étanchéité, coloration...hors fourniture de l'eau)
- La constitution du DOE avec manuel d'utilisation et d'entretien
- La formation du personnel sur l'entretien du bassin

### L'offre ne comprend pas

- La fourniture de l'eau pour le remplissage du bassin
- La mise à disposition des énergies (électricité, eau...)
- Les installations de chantier (base vie, sanitaires inclus douches, espace restauration)
- La participation au compte prorata et tous frais communs de chantier
- Le grutage des éléments préfabriqués lors de leur livraison sur le chantier


### Prestations à prévoir par les autres lots

- La chape de fond de bassin en ciment taloché fin pour le fond inox
- Le sciage des goulottes existantes pour la mise en place des nouvelles goulottes inox
- La démolition et la réfection des plages pour passage des réseaux de traitement d'eau du bassin
- Les branchements et raccordement des projecteurs subaquatiques (élec et Rj45) si option retenue
- Le raccordement à la terre du bassin

### Conditions d'établissement de l'offre

- Mois d'établissement de l'offre : mars 2024
- Durée de validité de l'offre : deux mois
- Révision de prix : suivant indice BT 01 mars 2024

A cette proposition technique est associé le devis ci-dessous :

 <b>Décomposition du Prix Global et Forfaitaire</b> <b>Communauté de Communes du Grand Chambord</b> <b>Réhabilitation de la piscine de Bracieux (41) - Lot Bassin inox</b>				
Réf : EB - 24-00017 - 00			Le 26/03/2024	
Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Montant HT
<b>Bassin sportif de 25 x 10 m prof 0.80-2.00 m</b>				
<b>Corps de bassin inox 316L avec homologation FFN</b>				
Bassin inox en habillage de voiles béton suivant avis technique BC INOXEO	ens	1,00	320 000,00 €	320 000,00 €
Habillage de quai côté bassin, revêtement antidérapant entre -0,80 et +0,30 m de prof				
Goulottes de débordement sur les deux parois longitudinales				
Fond de bassin en inox antidérapant gaufrage circulaire jusqu'à 1,5 m prof, lisse au-delà				
Quatre marquages de lignes de nage tôle colorée en parois transversales et sur fond inox				
<b>Hydraulicté</b>				
Avaloirs DN200 d'évacuation de goulottes de débordement	U	2,00	700,00 €	1 400,00 €
Refoulement avec buses en paroi 16-21 m3/h (bassin)	U	12,00	400,00 €	4 800,00 €
Prise échantillon inox	U	1,00	150,00 €	150,00 €
Prises balai PVC blanc	U	2,00	150,00 €	300,00 €
Calesons de vidange en fond	U	1,00	1 600,00 €	1 600,00 €
Canales inox 316L jusqu'à 0,50 m à l'extérieur du bassin	ens	1,00	300,00 €	300,00 €
<b>Accessoires</b>				
Echelles inox 316L encastrées en paroi avec crosses	U	4,00	2 500,00 €	10 000,00 €
Callebotis droit de goulotte PVC à barreaux perpendiculaires EMCO 760/E larg 40 cm	m	50,00	100,00 €	5 000,00 €
Signalétique de profondeur sur callebotis	U	4,00	80,00 €	320,00 €
Manchons en goulottes longitudinales (6 pour faux départ et virage)	U	6,00	150,00 €	900,00 €
Ancrages de lignes de nage en parois transversales (tous les 2,50 m)	U	6,00	90,00 €	540,00 €
			<b>TOTAL HORS TAXES :</b>	<b>345 310,00 €</b>
			<b>T.V.A. 20% :</b>	<b>69 062,00 €</b>
			<b>TOTAL HORS T.T.C. :</b>	<b>414 372,00 €</b>
<b>OPTION Eclairage subaquatique</b>				
<b>Eclairage subaquatique blanc 6000K</b>				
Projecteurs subaquatiques WIBRE ou équivalent	U	10,00	2 500,00 €	25 000,00 €
			<b>Montant total HT Option éclairage subaquatique</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>OPTION pour un équipement PMR</b>				
<b>Équipement PMR pour un bassin (non compris alimentation eau)</b>				
Manchon en goulotte pour siège PMR	U	1	400,00 €	400,00 €
Appareil PMR de type AQUASIEGE à fonctionnement hydraulique	U	1	7 000,00 €	7 000,00 €
			<b>Montant total HT Option équipement PMR</b>	<b>7 400,00 €</b>

La société INOXEO garantit ce bassin INOX pour 40 ans. Cette garantie est étayée par l'avis technique ci-après qui décrit en détail le processus d'installation et est joint au devis.



3.3/19-998\_V3

Valide du 15 mai 2023  
au 31 octobre 2029Sur le procédé  
**INOXEO**

Famille de produits/Produit : Bassin de piscine en inox

Titulaire(s) : Société BC INOXEO

A partir de ce devis, il nous a été possible de déterminer plus précisément le coût du plan pluriannuel de MCO avec mise en place d'un bassin INOX lorsque ce sera nécessaire.

Ce plan pluriannuel comporte :

- Le remplacement du bassin et ses options ainsi que l'installation
- Le remplacement des autres équipements estimé au même prix que le bassin

Le détail des coûts se trouve dans le tableau ci-dessous :

<b>REEMPLACEMENT DU BASSIN</b>	<b>491 023,00 €</b>
<b><i>Fournitures</i></b>	
DEVIS DE BASE INOXEO	345 310,00 €
OPTION ECLAIRAGE	25 000,00 €
OPTION PMR	7 400,00 €
<b><i>Sous Total Fournitures</i></b>	<b>377 710,00 €</b>
<b><i>Installation</i></b>	- €
30% de la fourniture	113 313,00 €
<b>Sous Total Installation</b>	<b>113 313,00 €</b>
<b>REEMPLACEMENT DES AUTRES EQUIPEMENTS</b>	<b>491 023,00 €</b>
Montant équivalent au prix du bassin	491 023,00 €
	- €
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>982 046,00 €</b>
Arrondi à	<b>1 000 000,00 €</b>

A partir de cette étude de coûts, il nous a été possible d'élaborer un scénario de MCO révisé qui est présenté sur la grille de calcul ci-dessous :

<b>SCENARIO 4 bis</b>		<b>MCO sur 40 Ans</b>	
AC DE DROIT COMMUN			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Hypothèse 1</b>	<b>Hypothèse 2</b>
Coût plan pluriannuel de MCO avec mise en place bassin INOX		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Subventions estimées ( H1= 50% ou H2=30%)		500 000,00 €	300 000,00 €
Coût effectif du plan pour la commune		500 000,00 €	700 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT ANNUEL</b>		<b>12 500,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Fonctionnement évalué CLECT du 29/08/2023		48 464,96 €	48 464,96 €
Réintégration de 50% du GER		6 000,00 €	6 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>		<b>54 464,96 €</b>	<b>54 464,96 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>		<b>66 964,96 €</b>	<b>71 964,96 €</b>
<b>DEPENSES ACTUELLES COMMUNE BRACIEUX</b>			
Fonctionnement	48 465 €		
Investissement	35 192 €	<i>Evolution de la dépense</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>83 657 €</b>	<b>-20%</b>	<b>-14%</b>

A la lecture de ce tableau, on peut faire les remarques suivantes :

1. Le coût du plan pluriannuel d'investissement est arrondi à 1M€.
2. Sur la partie investissement, les deux hypothèses correspondent à un montant de subvention différent (soit 50% pour l'hypothèse 1, soit 30% pour l'hypothèse 2).
3. Sur la partie fonctionnement on réintègre 50% du gros entretien réparation (GER) qui ne correspond pas réellement à de l'investissement.

Après débat au cours de la CLECT du 04 avril 2024, c'est l'hypothèse 2 (30% de subventions) qui a été retenue comme la plus réaliste.

## CHAPITRE 6 – Synthèse des réunions de la CLECT

Ce chapitre a pour objectif de rappeler la chronologie des réunions de la commission ainsi que les décisions qui ont été prises lors de chaque réunion.

Pour chaque réunion il existe deux documents :

- Un document de présentation
- Un relevé de décisions

Ces documents sont disponibles ainsi que d'autres informations sur le site de la Communauté de communes du Grand Chambord en version numérique sous le lien ci-après : [www.grandchambord.fr](http://www.grandchambord.fr)

### **1ère réunion : 22 mai 2023**

#### RELEVÉ DE LA CLECT

Lundi 22 mai 2023 à 18h00

##### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du Président et du Vice-président de la CLECT
2. Présentation du rôle et des missions de la CLECT
3. Travail sur les 1<sup>ères</sup> évaluations permettant d'évaluer des attributions de compensation prévisionnelles à voter en juin 2023

- Election du président (Henry LEMAIGNEN) et du vice-président (Christophe HENRY).
- Prochaine réunion de la CLECT fixée au 07/06/2023.

### **2ème réunion : 07 juin 2023**

- Présentation des missions de la CLECT
- Détermination du montant de l'AC provisoire qui sera validée en Conseil Communautaire le 26 juin
- Réflexion sur le montant de l'AC d'investissement

La commission valide le montant des AC provisoires pour l'année 2023 en attendant le rapport de CLECT prévu en 2024.

<b>Commission Locale Evaluation Charges Transférées</b>	
<b>Transfert Piscine de Bracieux à la CCGC</b>	
<b>Proposition de provision au 01/07/2023 au 31/12/2023</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Montant Appelé Mensuel</b>	<b>4 455,41 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Montant Appelé Mensuel</b>	<b>1 942,00 €</b>
<b>Provision pour Travaux</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL PROVISION MENSUELLE</b>	<b>8 397,41 €</b>
<b>TOTAL 2023 (6 mois)</b>	<b>50 384,48 €</b>

- Prochaine réunion prévue le 28 août.

### **3ème réunion : 7 août 2023**

Ajustement à la baisse du montant des AC provisoires 2023 déterminé lors de la précédente CLECT pour tenir compte :

- De la réalité des dépenses faites par Bracieux sur le premier semestre 2023
- De recettes complémentaires (accueil des élèves du collège) non comptabilisées

Le nouveau montant des AC provisoire est le suivant :

PISCINE DE BRACIEUX - ETAT DES RECETTES			
	MOYENNE ANNUELLE PERIODE 2014 - 2019	MOYENNE ANNUELLE PERIODE 2021-2022	COMPARAISON DSP ANNEE N
<b>RECETTES</b>	<b>19 288,13 €</b>	<b>25 231,94 €</b>	<b>28 500,00 €</b>
ENTREES	10 678,11 €	7 960,50 €	
FERMAGE	8 179,20 €	17 209,44 €	
RECETTES EXCEPTIONNELLES	430,83 €	62,00 €	
<b>DEFICIT EXPLOITATION</b>	<b>22 018,22 €</b>	<b>53 464,96 €</b>	<b>55 996,00 €</b>
PISCINE DE BRACIEUX - CORRECTIONS AVANT CALCUL PROVISION 2023			
Recettes du département pour l'accueil des élèves du collège	-	5 000,00 €	3000€ en 2021 et 7000€ en 2022
Dépenses d'électricité déjà réglées sur S1/23	-	5 565,80 €	
Dépenses de gaz déjà réglées sur S1/23	-	561,34 €	
Dépenses d'eau assainissement déjà réglées sur S1/2023	-	1 080,00 €	
Charges de personnel communal mise en route site	-	1 635,90 €	
Total des corrections -		13 843,04 €	
<b>DEFICIT EXPLOITATION CORRIGE</b>		<b>39 621,92 €</b>	
<b>Calcul de provision pour 6 mois du 01/07/2023 au 31/12/2023</b>			
<b>Montant Appelé Mensuel</b>		<b>6 603,65 €</b>	

Poursuite du travail sur le calcul des AC d'investissement avec présentation des scénarios 1, 2 et 3.

#### 4ème réunion : 29 février 2024

Poursuite du travail sur le calcul des AC d'investissement avec présentation du scénario 4 (plan pluriannuel de MCO)

#### 5ème réunion : 4 avril 2024

- Présentation du scénario 4 modifié qui tient compte des devis reçus pour la mise en place d'un bassin INOX
- Discussion sur les différents scénarios
- Proposition de retenir le scénario 4 modifié assorti de 3 clauses complémentaires pour conclusion du rapport de CLECT et mise au vote consultatif des membres présent (voir le détail au chapitre 7 page suivante)

Ci-dessous les résultats du vote :

*Vote consultatif des membres de la CLECT sur le scénario 4 révisé avec des subventions à hauteur de 30%*

Nombre de Membres : 15

Nombre de voix contre : 5 (Chambord, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Laurent-Nouan, Thoury).

Nombre d'abstentions : 1 (Neuvy).

Nombre de voix pour : 9

- Clause de séparation des AC (Fonctionnement et Investissement)

Nombre de Membres : 15

Nombre de voix contre : 1 (Saint-Laurent-Nouan).

Nombre d'abstentions : 4 (Chambord, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Thoury).

Nombre de voix pour : 10

- Clause d'extinction des AC d'investissement (en cas de fermeture définitive de la piscine)

Nombre de Membres : 15

Nombre de voix contre : 3 (Chambord, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray).

Nombre d'abstentions : 2 (Saint-Laurent-Nouan, Thoury).

Nombre de voix pour : 10

- Clause de révision des AC de fonctionnement (en cas de fermeture définitive de la piscine)

Nombre de Membres : 15

Nombre de voix contre : 4 (Chambord, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Laurent-Nouan).

Nombre d'abstentions : 1 (Thoury).

Nombre de voix pour : 10

## CHAPITRE 7 – Proposition finale de calcul des attributions de compensation

Au cours de la dernière réunion de la commission CLECT concernant la piscine de Bracieux le 5 avril 2024, il a été validé à la majorité des participants suite à un vote consultatif le calcul suivant :

<b>SCENARIO 4 révisé</b>	<b>MCO sur 40 Ans</b>
<b>AC DE DROIT COMMUN</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Coût plan pluriannuel de MCO avec mise en place bassin INOX	1 000 000,00 €
Subventions estimées ( 30%)	300 000,00 €
Coût effectif du plan pour la commune	700 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT ANNUEL</b>	<b>17 500,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Fonctionnement évalué CLECT du 29/08/2023	48 464,96 €
Réintégration de 50% du GER	6 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>	<b>54 464,96 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>	<b>71 964,96 €</b>

Ce calcul correspond à une AC de droit commun.

A ce calcul d'AC correspondant au droit commun il a été ajouté 3 clauses dérogatoires :

### 1. Clause de Séparation des AC

#### 1. Clause de séparation des AC

AC de fonctionnement : 54,5 K€

AC d'investissement : 17,5 K€

Cette clause permet à la commune de Bracieux d'imputer son attribution de compensation en partie sur son budget de fonctionnement et en partie sur son budget d'investissement. Cette disposition purement comptable lui permet d'améliorer son résultat de fonctionnement et d'augmenter sa solvabilité auprès des banques en cas de besoin de financement. Elle ne change en rien les montants payés à la Communauté de communes du Grand Chambord.

## 2. Clause d’extinction des AC d’investissement

### 2. Clause d’extinction des AC d’investissement

Si la piscine de Bracieux était fermée ou reprise par un tiers l’AC d’investissement ne serait plus prélevée

Cette clause permet à la commune de Bracieux de ne plus payer les AC d’investissement si la piscine de Bracieux était fermée ou reprise par un tiers. Ceci paraît logique car l’équipement concerné ne serait plus dans le patrimoine de la Communauté de communes du Grand Chambord.

## 3. Clause de révision des AC de fonctionnement

### 3. Clause de révision des AC de fonctionnement

Si la piscine de Bracieux était fermée ou reprise par un tiers la CLECT se réunira pour réviser le montant de l’AC de fonctionnement

Cette clause permet à la commune de Bracieux de demander la révision des AC de fonctionnement via une nouvelle réunion de la CLECT si la piscine de Bracieux était fermée ou reprise par un tiers. Il est vrai qu’une fois que les AC sont votés, le montant ne peut évoluer et est prélevé à la hauteur prévue initialement quelle que soit l’évolution de la situation. Cependant si ce cas se produisait il est logique de considérer que la commune de Bracieux puisse demander une révision à la baisse de celui-ci.